

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2009**

**Délibération
n° 2009.10.115.B**

**Gare LGV - Etudes
préalables à
l'acquisition de
terrains ferroviaires -
Lots n°1 et 2 :
avenants n°1**

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE NEUF à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 octobre 2009**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Philippe LAVAUD , Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / DÉPLACEMENT	Rapporteur : Monsieur BESSE
--	------------------------------------

GARE LGV - ETUDES PREALABLES A L'ACQUISITION DE TERRAINS FERROVIAIRES - LOTS N°1 ET 2 : AVENANTS N°1

Par délibération n°322 du 27 septembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour la réalisation d'études préalables à l'acquisition de terrains ferroviaires dans le cadre de l'aménagement de la gare LGV. La mission se décompose en deux lots, confiés à la société INEXIA.

Le 29 mai 2009, la ComAGA a validé le principe de travailler les reconstitutions des installations ferroviaires sur la base du périmètre validé en 2007 par l'ensemble des acteurs et confirmé à nouveau par réseau ferré de France (RFF), lors du comité de pilotage du 30 mars 2009.

La société INEXIA a réalisé comme convenu le plan de masse et les estimations sur la base du scénario 2 proposé dans le livrable A. Les premiers documents de travail ont été transmis le 15 juin 2009.

Suite au comité de pilotage du 17 juin 2009, la SNCF, ayant remis en cause l'accord donné sur le périmètre, a travaillé avec RFF sur une nouvelle proposition de reconstitution qui a été validée par l'ensemble des acteurs et transmise au cabinet INEXIA le 30 juin 2009 pour prise en compte dans les études préalables.

Cette adaptation des reconstitutions au nouveau périmètre génère pour la société INEXIA, un surcroît de travail (reprise du plan de masse, adaptation du chiffrage et validation des propositions par les partenaires RFF et SNCF) non prévu initialement. Par conséquent, il est proposé de passer un avenant n°1 aux deux lots.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 23 septembre 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°1 « Réalisation d'un programme d'études en complément d'une étude de mutabilité portant sur des terrains appartenant à RFF et à la SNCF » confié à la société INEXIA, ayant pour objet la réalisation des adaptations des reconstitutions des installations ferroviaires au nouveau périmètre foncier cessible, d'un montant de 3 316,60 € HT.

Le montant du marché passe donc de 66 332 € HT à 69 648,60 € HT, soit une augmentation de 5% par rapport au montant initial.

D'APPROUVER un avenant n°1 au lot n°2 « Assistance à maîtrise d'ouvrage sur la question du foncier (site ferroviaire uniquement) » confié à la société INEXIA, ayant pour objet la réalisation des adaptations des reconstitutions des installations ferroviaires au nouveau périmètre foncier cessible, d'un montant de 1 600 € HT.

Le montant du marché passe donc de 32 000 € HT à 33 600 € HT, soit une augmentation de 5% par rapport au montant initial.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer lesdits avenants.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2031 – rubrique 824.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 octobre 2009	<u>Affiché le :</u> 14 octobre 2009